

Règlement et sélection de l'équipe de l'Orne BMX 2023 :

Le comité de l'Orne sélectionnera une équipe de 7 pilotes (fille et/ou garçon) par compétition.
Chaque pilote et club recevront une aide financière pour les frais d'engagements et de déplacements.
5 compétitions sont retenues :

Date	Course	Lieu	Nombre de pilotes sélectionnés
1 & 2 avril	Challenge France N-O M1	Vire (14)	7
13 & 14 mai	Challenge France N-O M2	Nogent le Roi (28)	7
3 & 4 juin	Challenge France N-O M3	St Brieuc (22)	7
17 & 18 juin	Trophée de France BMX (-> Minimes)	Chalette sur Loing (45)	3
Du 30 juin au 2 juillet	Challenge National et Championnat de France	Avensan (33)	1

Sélection :

Les candidatures seront proposées par les clubs, avant le 10 mars.
La sélection finale sera faite par O. TREHEC en collaboration avec les présidents de club ou leur représentant.
Critères de sélection :

Sélection des pilotes : 1 pupille, 1 benjamin, 1 minime, 1 cadet, 1 féminine, 2 autres pilotes (catégorie non définie).

Sélection de référence, uniquement dans les catégories 20 pouces.

Les résultats de la Coupe de Normandie du 12 mars à Petit Couronne et du 19 mars au Tréport seront pris en compte pour la sélection de la première manche du Challenge de France à Vire (14).

L'effectif pourra tourner entre chaque compétition, des pilotes remplaçants seront désignés.

Le pilote s'engage à participer aux 3 manches du Challenge de France.

Frais de déplacement :

Pour recevoir la participation aux frais de déplacements, chaque pilote devra obligatoirement fournir des justificatifs dans les 8 jours suivant l'épreuve, avec le nom du pilote inscrit, auprès du délégué BMX du CDO (frais d'essence, hébergement, repas).

- La base de remboursement de l'aide financière, pour les manches du Challenge France* (dans la limite d'un remboursement par famille) sera de **73€** par pilote (soit 50€/pilote et 23€/engagement).
*Pour la première manche qui se déroulera à Vire, seul l'engagement sera pris en charge.
- La base de remboursement de l'aide financière, pour le Trophée de France, sera de **83€** par pilote (soit 60€/pilote et 23€/engagement).
- La base de remboursement de l'aide financière, pour le Challenge/Championnat de France, sera de **100€** par pilote (soit 70€/pilote et 30€/engagement).

Obligation des pilotes :

Si la taille est disponible, le comité de l'Orne fournira un maillot aux pilotes sélectionnés.

Dans ce cas, le port du maillot sera obligatoire sur les compétitions pour lesquelles le pilote est sélectionné.

ATTENTION : le port du maillot club est obligatoire sur le podium.

Olivier TREHEC
Délégué BMX Comité de l'Orne Cyclisme
olivier.trehec@free.fr
06 87 19 87 02

Le 06/01/2023